

## Compte rendu de l'assemblée Générale 2024 de l'APPRP (Rivedoux Plage Plaisance)

25 adhérents de l'association étaient réunis le 08 août dans la grande salle de la Maison des Activités Associatives (MAA) de Rivedoux pour son Assemblée Générale. Pour un nombre total d'adhérents de 49 au jour de l'AG, et avec trois procurations reçues, le quorum était donc atteint.

Il a été proposé et adopté que les votes soient réalisés à main levée.

Le secrétaire de l'association, Jean Marie REDONNET a officié en tant que secrétaire de la réunion.

L'ordre du jour prévu était le suivant :

- Présentation du rapport moral
- Adoption du rapport moral
- Présentation du rapport financier
- Validation du commissaire aux comptes et adoption du rapport financier
- Présentation du budget prévisionnel 2024/2025
- Questions diverses (Ecluse de PURAIS; Zostères)
- Présentation de Monsieur le Maire, activités de plaisances à RIVEDOUX, situation du projet d'aménagement du port, ZMEL côte sud.

Etaient également invités Monsieur le maire, Patrice RAFFARIN et son premier adjoint en charge de l'urbanisme et des affaires maritimes, Marc CHAIGNE. Monsieur le Maire, retenu par ses activités par ailleurs n'a pu nous rejoindre qu'en fin de réunion. Et pour intervenir sur la question concernant l'écluse du PURAIS, Messieurs Norbert RIZO et François BAYLE étaient invités et présents.

C'est donc Marc CHAIGNE qui est intervenu dans une première séquence pendant laquelle la situation des dossiers concernant la ZMEL (Zone de Mouillage d'Engins Légers) de la plage sud et le port de Rivedoux a été détaillée.

### **1. ZMEL**

Concernant la ZMEL, la première étape a été franchie par la société CREOCEAN qui a rédigé les dossiers de caractérisation et de présentation du projet.

De son côté, la Mairie de RIVEDOUX a lancé un sondage disponible en ligne jusqu'au 15 octobre 2024 pour bien définir le besoin. Ce sondage est accessible au moyen d'un QR code ou d'une adresse internet que l'on peut se procurer en particulier sur le site internet de la Mairie de Rivedoux. Il est important de passer par cet outil qui permet à M. CHAIGNE d'avoir une vue des réponses immédiatement synthétisée, et non d'adresser les réponses directement à la mairie. Le questionnaire porte en particulier sur le type et les dimensions du bateau et sur le souhait d'être amarré en eau profonde ou en zone d'échouage. La réponse à ce questionnaire ne vaut pas pré-commercialisation, mais si le projet abouti, les personnes qui auront répondu seront recontactées en

priorité. A l'heure actuelle, 31 personnes ont répondu à ce sondage. Le projet comporte actuellement 52 places, valeur qui sera ajustée en fonction des réponses au sondage, compte tenu du coût important de réalisation et de maintenance des postes d'amarrage.

Pour chaque poste de mouillage, l'état facture à la commune une somme s'élevant actuellement à 103€ par an. La mairie essaiera de négocier un allègement de cette redevance pour les premières années compte tenu du coût des études préalables qu'elle doit financer.

Le prix d'occupation d'un poste d'amarrage visé par la mairie est celui actuellement appliqué pour des installations de ce type à St CLEMENT, et dépendra des dimensions du bateau. Il sera probablement un peu plus élevé que celui d'occupation des filières.

Pour répondre à une question concernant l'amarrage « sauvage » de bateaux de passage sur les corps morts existants, s'agissant d'une installation d'envergure réduite, il n'est pas envisagé d'employer une personne pour gérer les installations et les surveiller à temps plein, ni pour emmener les propriétaires sur leur bateau comme cela peut être pratiqué à La Flotte par exemple.

Suite à une question, il a été précisé qu'il n'y aurait pas de restriction à la location en fonction du lieu d'habitation du propriétaire du bateau.

Et également que le projet prévoyait bien l'implantation des annexes qui seront nécessaires pour pouvoir accéder aux bateaux.

A propos de cette côte sud, M. CHAIGNE a signalé que les places de stockage à terre des bateaux de voiles légères n'avaient pas toutes été louées cette année. Il en reste 4 actuellement.

## **2. Filières côté nord.**

La mise en place de ces dernières n'est pas remise en cause par le projet de ZMEL.

Les 5 filières actuellement disponibles resteront proposant 25 places, totalement occupées cette année.

Il a bien été précisé que le renouvellement de l'inscription était à effectuer chaque année, si possible avant la fin d'année précédente.

Par rapport aux années précédentes, le paiement en a été un peu avancé (intervenait souvent en fin d'année auparavant).

## **3. Le port.**

Le dossier site classé a été bouclé fin juillet et envoyé à la DREAL. Sauf remarque de cet organisme, le dossier sera ensuite présenté à la commission des sites.

Si acceptation en commission des sites, le dossier sera soumis à l'approbation du ministère qui dispose d'un délai de 6 à 8 mois pour répondre.

Les sociétés de réalisation seront consultées pendant cette période de façon à pouvoir engager le dévasage du port sur 1 mètre environ à l'issue de la saison 2025. Ceci devrait permettre de gagner une heure de navigation avant et après la marée. Il n'est pas possible d'aller au-delà dans la mesure

où le sous-sol en dessous de la vase est constitué de banche. Le dévasage du chenal situé en site classé n'a pas été autorisé.

La date d'achèvement des travaux est donc aujourd'hui envisagée pour le début de la saison 2026.

Pour achever le dossier présenté, de gros travaux de calcul ont été réalisés par un bureau d'étude en particulier pour le dimensionnement du ponton anti-clapot. Celui-ci doit permettre selon les normes applicables de réduire la houle dans le port de façon à ce qu'elle ne dépasse pas 30 à 40cm.

Ce ponton devrait donc avoir une dimension de 21 m de long sur 4m de large. Il sera fixé sur des pieux de 80 cm de diamètre. Son coût, à lui seul est estimé entre 300 et 400k€.

La hauteur de ces pieux devrait être de 5,6m au-dessus de la cote 0 NGF(Nivellement Général de la France) pour répondre à la norme « Xinthia + 60cm ». La DREAL a refusé cette configuration et le ponton sera donc fixé sur pieux télescopiques, la partie fixe étant d'une hauteur de 3,5m. Le bon fonctionnement de ceux-ci sera vérifié en particulier à l'occasion de chaque grande marée. Une représentation de cette configuration réalisée par le bureau d'études a été présentée, ainsi que le projet d'implantation des pontons dans le port.

Pour répondre à une question concernant la capacité de ce port, celui-ci permettra d'accueillir 47 bateaux : 17 places pour des bateaux de longueur inférieure à 8 mètres et 30 places pour des bateaux de longueur inférieure à 6m.

C'est la liste d'attente actuellement tenue à jour par la mairie qui servira à établir l'ordre de priorité d'accès à ces places.

Les participants ont chaudement remercié Monsieur CHAIGNE pour la qualité de son intervention détaillée et pour sa grande implication dans l'aboutissement de ces dossiers.

En fin de réunion, Monsieur le Maire est intervenu à son tour pour remercier également son premier adjoint pour le travail considérable accompli, pour manifester son optimisme quant à l'aboutissement de ces dossiers et en particulier celui du port. Il a également remercié l'association pour son dynamisme et également son rôle d'aiguillon dans l'avancement de ces projets.

#### **4. Rapport moral de l'association. (voir la présentation en annexe)**

Pour mémoire, les activités 2023/2024 :

- Relations avec la mairie (projet d'aménagement, animations), conseil portuaire, CLUPP, liste d'attente, mouillages
- Participation aux CNL (Commissions Nautiques Locales) ,
- Soutien à la SNSM : 2€ sont prélevés sur les cotisations de chaque adhérent pour un don global de l'association. De plus, cette année encore, l'URCAN (Union Réthaise des Clubs et Associations Nautiques) organise un évènement le jeudi 5 septembre au soir pour la remise d'un chèque global représentant l'ensemble des dons réalisés par les plaisanciers et les associations de plaisance. Dans ce cadre, nous demandons que les adhérents nous communiquent les montants des dons qu'ils réalisent en direct auprès de la SNSM île de Ré.

Ils peuvent également transmettre à l'APPRP leurs dons par chèque à l'ordre de la SNSM île de Ré qui fera suivre à l'occasion de l'évènement qui aura lieu dans la salle des Paradis à Sainte Marie, la salle des fêtes de Rivedoux n'ayant pu être réservée cette année contrairement à 2023. Les bénéfices du repas organisé conjointement par l'URCAN et la SNSM seront reversés à la SNSM. Le coût du repas devrait se situer entre 25 et 30€ par personne. Les réservations seront à faire auprès des associations de plaisanciers, accompagnées du chèque correspondant (le montant sera communiqué ultérieurement).

Nota : les dons sont partiellement déductibles des impôts, mais ce n'est pas le cas du coût du repas.

- Participation aux réunions (AG, CA) des associations URCAN, UNAP CM (Union Nationale des Associations de Plaisanciers, section Charente Maritime, association elle-même affiliée à la FNPAM Fédération Nationale des Plaisanciers de l'Atlantique et de la Méditerranée)
- Communication, création et maintien du site de l'APPRP, Affichage port, nouveau logo, polo.

Le changement de l'hébergeur du site a été imposé fin 2023 par l'abandon de cette fonctionnalité par Orange, ancien hébergeur de notre site, ce qui a permis à votre président d'association de rentrer un peu plus dans le maniement du langage HTML, et ainsi de disposer de davantage de latitude dans l'architecture du site. Les propositions, remarques et commentaires des adhérents sont toujours les bienvenus à ce sujet pour répondre au mieux à vos souhaits d'information.

Un sondage a été réalisé en début d'année pour savoir quelle nomination courante donner à notre association pour donner davantage de lisibilité, la dénomination administrative APPRP restant la même. D'une courte tête, c'est la dénomination RIVEDOUX PLAGE PLAISANCE qui l'a emporté (devant Plaisance Rivedoux Plage qui n'était pas très différente !). Une douzaine de noms a été proposée. Merci aux participants tant créateurs que votants.

Nous avons également proposé un nouveau logo, (créé avec l'aide de l'Intelligence Artificielle !), en s'inspirant du thème choisi par la commune pour son nouveau logo (le phare de Chauveau).

Et dans ce même souci de communiquer et de mettre en lumière l'association, un polo de couleur « or » (certains n'aiment pas la dénomination jaune) arborant notre logo a été commandé auprès d'une société rochelaise. Ce polo qui équipe les membres du bureau lors des festivités en particulier a pu être acheté lors de l'AG, au prix de 10€ pour les adhérents, et 25€ pour les non adhérents.

- Fête de la mer et fête des associations à Rivedoux

Les membres du bureau de l'association ont activement participé à ces deux évènements, pour présenter nos activités, si possible recueillir de nouvelles adhésions et ainsi renforcer notre représentativité.

Le déroulement de la fête de la mer sur l'esplanade en face de la mairie a éloigné l'évènement du port, mais a permis de proposer sur la plage des activités de démonstration

d'équipements de sécurité, en lien avec la SNSM qui a offert une très belle et très complète présentation

D'un point de vue « comptable », le nombre d'adhérents de l'association semble actuellement se stabiliser autour de 50. (46 cotisations reçues la veille de l'AG et 3 nouvelles à l'occasion de l'AG).

Le rapport moral a été soumis à l'approbation de l'assemblée qui l'a adopté à l'unanimité

## **5. Rapport financier.**

Présentation réalisée par notre trésorier Jean Pierre APERE.

Pour l'année 2023, les chiffres sont les suivants (voir le détail mois par mois en annexe) :

Les recettes se sont montées à 1587€ dont 1420€ de cotisations

Les dépenses se sont élevées à 1186,64€

Le bilan présente un solde positif de 400€.

Les ressources sont donc principalement constituées du montant de la cotisation versée par les adhérents.

L'association ne reçoit pas de subvention de la mairie, mais n'en demande pas pour rester fidèle à un principe d'indépendance édicté par le bureau à l'origine. Il faut cependant noter que la mairie met gracieusement à la disposition de l'association des salles pour ses réunions de bureau et pour son assemblée générale, des installations (tables, chaises, Tivoli, grilles d'exposition) à l'occasion des évènements et réalise un certain nombre de photocopies de documents.

Dans les coûts et frais récurrents, on notera :

- L'assurance (Groupama 234€),
- Les frais de tenue de compte (19,74€ x 4),
- Les cotisations dues aux autres associations
  - UNAP CM (3€ x adhérents dont 1€ pour FNPAM),
  - URCAN (50€)
- Les dons à la SNSM (2€ par adhérent)

Les autres dépenses étaient cette année liées aux évènements festifs (buffet, fourniture de fanions et pavois) et à la confection des polos.

Compte tenu de ces frais récurrents, Jean Pierre APERE a rappelé sa demande de fournir une enveloppe timbrée pour pouvoir recevoir à son domicile (hors RIVEDOUX) carte d'adhérent et reçu. Dans le cas contraire, un coût d'affranchissement de 2,7€ représente un pourcentage important de la

cotisation de chacun. En l'absence de cette enveloppe, les documents pourront être récupérés à l'occasion de l'assemblée générale.

Le rapport financier a été soumis à l'approbation de l'assemblée qui l'a approuvé à l'unanimité.

#### **6. Validation du commissaire au compte de l'association.**

Patrick LACROIX qui assure ce rôle a confirmé qu'il était tenu au courant de l'évolution des comptes, des recettes et des dépenses en toute transparence par notre trésorier et donc qu'il proposait la validation des comptes de l'association.

#### **7. Présentation du budget prévisionnel**

Pour l'année à venir, les recettes et dépenses devraient être du même type et assurer donc l'équilibre financier de l'association (voir §5 ci-dessus).

#### **8. Renouvellement du bureau**

Conformément aux statuts de l'association, un tiers des membres du bureau était concerné par une présentation à leur réélection.

Il s'agissait cette année de Messieurs Jean Pierre APERE (trésorier), Michel BISSON, et Patrick LACROIX (commissaire aux comptes).

Aucun ne s'est déclaré démissionnaire. Aucun nouveau candidat ne s'étant manifesté, l'élection des membres sortants s'est déroulée à main levée et ils ont tous été réélus à l'unanimité.

#### **9. Questions diverses**

##### **a. Ecluse du PURAIS**

Présentation de Norbert RIZO et François BAYLE.

Norbert RIZO, nouvel arrivant sur RIVEDOUX propose à la commune d'initier la remise en état d'une de ses écluses à poissons. Résident au préalable du « nord » de l'île, il a œuvré par le passé à de semblables activités en particulier pour la remise en état de l'écluse de la Moufette à Saint Clément.

Deux écluses à poissons existaient par le passé sur la commune, une située au sud, mais aujourd'hui trop à risque vis-à-vis des activités de plaisance légère, kite surf, planche à voile,...

S'il n'est pas possible administrativement de construire une nouvelle écluse, il est actuellement possible de relever celles existantes en mauvais état mais dont la trace est conservée.

Celle qui a retenu son attention au nord de RIVEDOUX est celle du PURAIS située approximativement sur la côte entre les restaurants « Les Viviers » et « le Thétis ». Il nous a contactés pour savoir si cette réfection risquait de gêner les plaisanciers.

Cette écluse étant située très près de la côte, la seule réserve pour nous plaisanciers est qu'elle soit convenablement signalée et balisée.

Il nous a été confirmé que l'écluse doit systématiquement être balisée à son extrémité d'une part et à sa base, de chaque côté.

D'autre part, il recherche des volontaires pour participer à cette reconstruction.

Suite à l'exposé réalisé, une dizaine de participants s'est déclarée intéressée. Il a par ailleurs été convenu avec M. CHAIGNE, et également M. RAFFARIN en fin de réunion que cet exposé serait renouvelé auprès des personnes intéressées de la commune.

M BAYLE a évoqué le changement de statut administratif de ces écluses. A l'issue des campagnes précédentes de rénovation, l'ADEPIR avait fait adopter un statut d'établissement conchylicole auprès de la DDTM pour celles-ci, nécessitant un renouvellement de l'attribution tous les 5 ans. Aujourd'hui un classement en tant qu'appartenant au patrimoine permettrait de n'avoir à présenter un dossier de renouvellement que tous les 30 ans.

#### **b. Côte nord de Rivedoux, pourquoi faut-il éviter d'y mouiller ?**

Les démarches actuellement entreprises par la municipalité, aménagement du port, mise en place des filières ont pour but d'éviter les mouillages « sauvages » sur la côte nord de Rivedoux, en particulier entre les filières et la zone en face du camping du Platin. Ces mouillages font l'objet d'une réglementation spécifique liée en particulier à la présence d'installations sous-terraines (câbles ?).

De plus on peut noter dans cette zone la présence d'un herbier de Zostère naine, plante marine protégée. Or, les mouillages actuels ont tendance à dégrader ces herbiers.

Le Parc Naturel Marin (PNM) estuaire de la Gironde et mer des pertuis charentais s'est engagé dans une démarche de protection de ces herbiers à laquelle il est de notre devoir de participer activement pour la sauvegarde d'un milieu marin sain et présentant une biodiversité satisfaisante.

Les références qui suivent donnent accès à des documents en lien avec ce sujet :

- <https://parc-marin-gironde-pertuis.fr/editorial/les-herbiers-de-zostere>
- [https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/GP2020\\_EspMarinesProtegees\\_Zostere-naine.pdf](https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/GP2020_EspMarinesProtegees_Zostere-naine.pdf)
- <https://parc-marin-gironde-pertuis.fr/actualites/des-mouillages-innovants>

D'autre part, contact a été pris avec le PNM pour connaître le résultat de recherches en cours sur le développement de méthodes d'amarrage moins agressives vis-à-vis de ces herbiers de zostères naines (Projet PLAIZPARC). Les résultats seront transmis aux adhérents dès qu'ils auront été connus.

## **10. Conclusion**

Pour faire suite à cette Assemblée Générale à l'ordre du jour important, un buffet a réuni les participants afin de pouvoir échanger de façon conviviale sur les thèmes abordés.

C'est en particulier à cette occasion que le maire de Rivedoux a tenu à remercier Marc CHAIGNE pour son action, à évoquer le dynamisme de notre association et surtout son optimisme personnel quant à l'aboutissement des projets en cours. Il a également réaffirmé son engagement et celui du conseil municipal à faire aboutir ces projets le plus rapidement possible.

# ANNEXES

---

Annexe 1 : feuilles d'émargement

Annexe 2 : pouvoirs

Annexe 3 : Présentation

Annexe 4 : Bilan 2023

Annexe 5 : représentation du port après aménagement